



Budget Primitif 2017

Présentation brève et synthétique

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.»

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2017 de la commune.

1- UN CONTEXTE MARQUÉ PAR DES CONTRAINTES DE DIFFÉRENTES NATURES :

.Sur le plan national :

- ✓ Un projet de loi de finances basé sur une hypothèse de croissance estimée à 1 %
- ✓ La réduction de la baisse des dotations de l'État pour le bloc communal (1 milliard au lieu de 2)
- ✓ La reconduction du fonds de soutien à l'investissement local à hauteur de 1,2 milliard d'euros
- ✓ Le report de la réforme de la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.)
- ✓ Le recentrage de la dotation de solidarité urbaine (D.S.U.) afin de supprimer les effets de seuil

.Sur le plan local :

- ✓ L'appartenance de notre commune à une nouvelle intercommunalité Grand Paris Sud – Seine Essonne Sénart – (G.P.S.) marque fortement le budget 2017 en raison des transferts d'équipements et de personnels au 1^{er} janvier 2017
- ✓ L'Eco-quartier de Chanteloup : malgré la livraison des premiers logements , la croissance de population reste faible + 0,58 % - Au 1^{er} janvier 2017, la commune compte 17 730 habitants.
- ✓ 2017 : la livraison du 1^{er} bâtiment Prologis amorce la récupération de la fiscalité perdue au titre des bases fiscales du Parc d'Activités Économiques « les Chevrons » depuis 2014 (fermeture site PSA)

2- PRIORITÉS DU BUDGET :

Conformément aux orientations budgétaires qui ont été approuvées lors du Conseil Municipal du 7 décembre 2016, l'élaboration du budget primitif 2017 s'est faite sur la base des priorités suivantes :

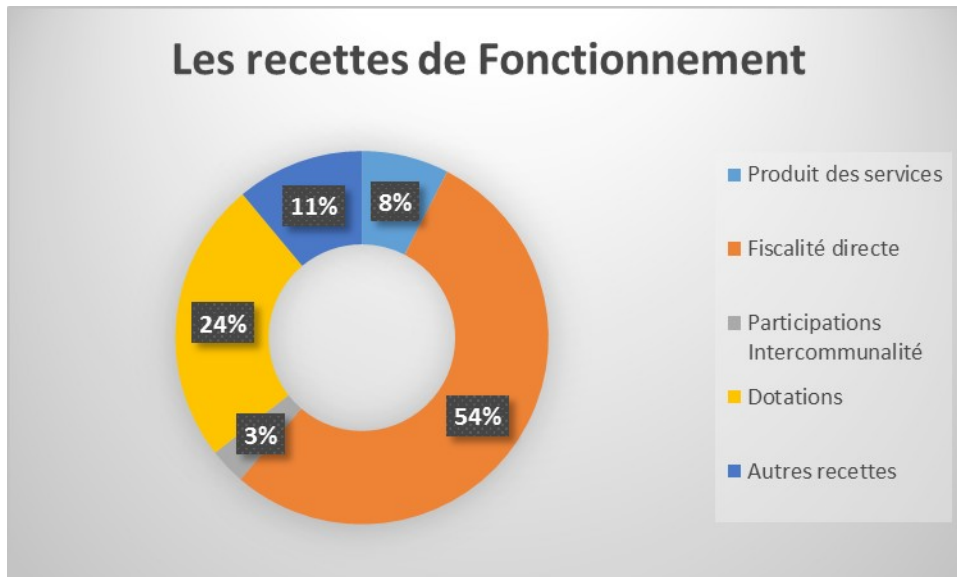
- ✓ Pas d'augmentation des taux de fiscalité (pour rappel : zéro hausse des taux de la fiscalité locale depuis 2009)
- ✓ Limiter le recours à l'emprunt et poursuivre le désendettement
- ✓ Maîtriser et contenir l'évolution de la masse salariale
- ✓ Dégager des marges de manœuvres supplémentaires par la réalisation d'économies (masse salariale et crédits d'activité) et rechercher une mutualisation accrue avec la Communauté d'Agglomération afin de maintenir un haut niveau de service à la population
- ✓ Répondre, dans les meilleures conditions, aux exigences du contrat de ville (A.N.R.U.) afin de mobiliser les subventions et ressources de nos partenaires institutionnels.

3- RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT :

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- Les Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement, en diminution de 4,66 % par rapport au BP 2016, s'établissent à **23 275 655 €**. (Cette baisse s'explique par les transferts de charges et recettes à la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud)



La fiscalité :

Le produit de la fiscalité directe (taxe d'habitation et taxes foncières) est évalué à 12,5 M€, en hausse de 4,94 % par rapport aux prévisions de 2016 (se référer aux commentaires détaillés du titre 8).

Les Dotations de l'État :

La baisse des concours financiers de l'État (contribution des communes au redressement des comptes publics) continue en 2017 et marquera une baisse en volume de - 2,82 %.

Quatre dotations constituent l'essentiel des concours financiers pour notre commune :

- La Dotation Globale de Fonctionnement(D.G.F.) dont la prévision s'établit à 2 742 000 €, soit une baisse de -10,48%par rapport à 2016
- La Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) dont la prévision s'établit à 1 884 000 €, soit une hausse de + 9,98 %
- Le Fonds de Solidarité Région Ile de France (F.S.R.I.F.) dont la prévision de 964 000 € demeure inchangée par rapport à celle de 2016.
- La Dotation Nationale de Péréquation (D.N.P.) dont la prévision s'établit à 120 000 €, soit une baisse de - 9,77 %.

Les Participations de l'Intercommunalité :

Deux ressources différentes nous sont attribuées par la Communauté d'Agglomération de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart dont la ville est membre depuis le 1 janvier 2016 :

Le Fonds de Péréquation Inter Communal (F.P.I.C.) : l'estimation 2017, soit 321 000 €, prévoit une baisse de - 3,6 % par rapport à la prévision du BP 2016

L'Attribution de Compensation (A.C.) : son estimation a été fixée à 410 000 € ce qui marque une baisse de - 75,91 %. Cette baisse est due aux transferts d'équipements qui ont eu lieu au 1^{er} janvier 2017 et qui, nous le verrons, ont donné lieu à une baisse des dépenses pour un même montant car les transferts doivent être neutres financièrement pour la commune et la communauté d'agglomération. Les équipements transférés sont : la Médiathèque, La Ludothèque, l'École de Musique et le Centre Aquatique.

Le produit des services :

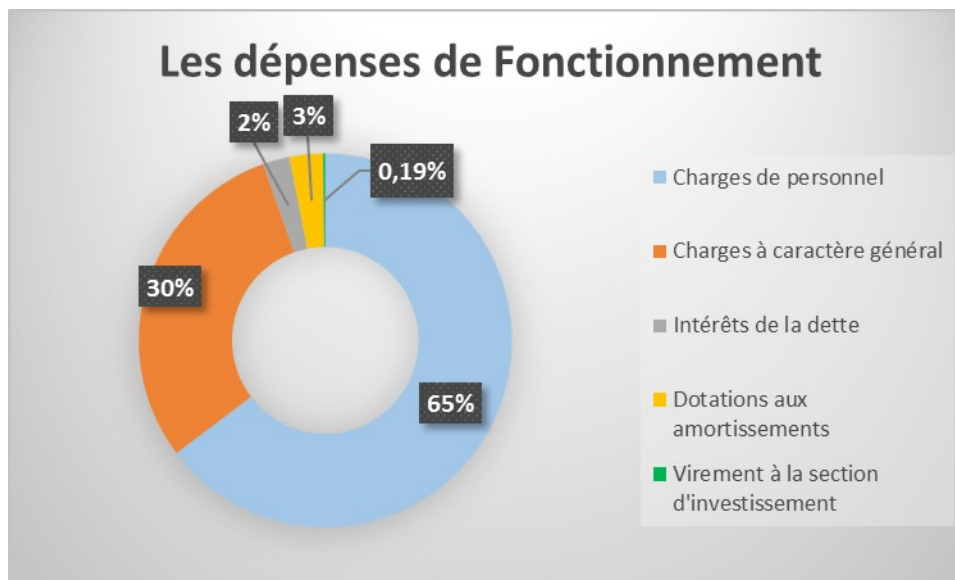
Les recettes générées par les tarifs appliqués en contrepartie des services à la population délivrés par la commune (restauration scolaire, Centres de Loisirs...) s'établissent à 1 759 836 € soit une baisse de - 2,65 % liée aux recettes de l'École de musique qui ne relèvent plus du budget communal.

Les autres recettes :

Elles sont constituées essentiellement des participations que nous recevons dans le cadre de nos politiques contractuelles avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), l'État (Emplois aidés) ou le Département. En évolution de + 6,67 %, ces recettes s'établissent en prévision à 2 572 000 €.

B - Les dépenses de fonctionnement :

Le budget étant par définition équilibré, les dépenses de fonctionnement évoluent également à la baisse et s'établissent à **23 275 655 €**.



Les charges de personnel :

Ces charges sont à la baisse – 1,88 % et s'établissent, en prévision, à 15 057 838 €. Ce résultat est la conséquence de deux variations différentes :

Une variation à la baisse : le transfert de personnels lié aux transferts d'équipements vers Grand Paris Sud ; en cumul, cela représente - 843 000 € - Médiathèque (10 agents), Ludothèque (4 agents) École de Musique (19 agents)

et

Une variation à la hausse de 554 000 € : il s'agit principalement de l'évolution réglementaire (glissement -vieillesse – technicité G.V.T.), des revalorisations du point d'indice et du S.M.I.C., de la mise en place des crédits au titre des Contrats Emplois d'Avenir dans laquelle la ville s'est engagée (mais compensés par les recettes de l'État à hauteur de 75% du taux horaire brut du smic dans le secteur non marchand).

Détail des charges de personnel

Nature	Prévision 2017	Rappel 2016	Évolution
Rémunérations	10.520.079 €	10.708.590 €	-1,76 %
Charges patronales	4.476.387 €	4.575.789 €	-2,17 %
Avantages nature (repas, véhicules, logements)	61.372 €	62.472 €	-1,76 %
CUMUL	15.057.838 €	15.346.851 €	-1,88 %

Les charges à caractère général et autres charges de gestion courante :

Elles sont en baisse de - 6,12 % par rapport à 2016. Les plus importantes variations à la baisse résultent du transfert du contrat de Délégation de Service Public (D.S.P.) du Centre Aquatique vers G.P.S. pour 350 000 €, mais aussi de la renégociation de contrats comme celui des assurances pour - 95 000 €.

Les intérêts de la dette :

Ce poste de dépenses connaît pour sa quatrième année consécutive une baisse, soit - 13,14 % pour le budget 2017. Ce résultat est à relier à la politique de désendettement dans laquelle la ville s'est engagée.

La dette est constituée pour 68,42 % de prêts à taux variable et pour 31,58 % de prêts à taux fixe. Son taux moyen est de : 2,42 %

La dotation aux amortissements :

Source de financement pour la section d'investissement, cette dotation progresse de + 2,44 % par rapport au BP 2016.

Le virement à la section d'investissement :

Malgré les contraintes pesant sur les recettes et compte tenu des efforts faits sur les dépenses, une épargne de 44 000 € a pu être dégagée et constituera une source de financement pour la section d'investissement.

LA SECTION D INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'établit à **3 553 130 €** en recettes comme en dépenses.

A- Les recettes d'investissement :

Les principales ressources proviennent :

- .du remboursement du Fonds de Compensation de la T.V.A., soit 560 000 €
- .du versement au titre de la Taxe d'Aménagement, soit 480 000 €
- .de la participation de l'Établissement Public d'Aménagement (E.P.A.) via Grand Paris Sud à hauteur de 500 000 € au titre de la maîtrise d'œuvre – Groupe scolaire de l'éco-quartier de Chanteloup
- .de la dotation aux amortissements, soit 670 000 €
- .d'une ligne d'emprunt limitée à 1 200 000 € permettant de financer les dépenses d'investissement et de poursuivre le processus de désendettement de la ville.

B- Les dépenses d'investissement :

Hors remboursement de la dette en capital, soit 1 424 000 €, les principales opérations d'investissement prévues au BP 2017 visent :

- .à la sécurisation et la mise en accessibilité du patrimoine communal : 140 000 € sont inscrits au titre du Groupe scolaire du Noyer Perrot et 154 000 € pour différents bâtiments administratifs.
 - .à des travaux d'accessibilité et de gros entretien de la voirie pour 150 000 € (dont 20 000 € dédiés aux travaux post visites de quartiers)
 - .au Partenariat Public Privé – Éclairage public/vidéo tranquillité /illuminations pour 529 000 €
 - .à procéder à des acquisitions foncières pour 71 000 €
 - .à acquérir du matériel et mobilier pour 310 000 €
 - .à financer la mission de maître d'œuvre au titre du Groupe scolaire de l'éco-quartier de Chanteloup pour 630 000 € (avec la participation financière de l'E.P.A.)
 - .à mettre en place des crédits pour la création d'un multi-accueil soit 54 000 €
- nota : lors du budget supplémentaire, il conviendra d'affecter les excédents du compte administratif du budget 2016 sur d'autres opérations à venir.

4- MONTANT DU BUDGET CONSOLIDÉ :

Le montant du budget consolidé est égal à 26 828 785 €.

5- CRÉDITS D'INVESTISSEMENT PLURIANNUELS :

Il n'y a aucun crédit d'investissement pluriannuel inscrit au budget primitif 2017.

6- NIVEAUX DE L'ÉPARGNE BRUTE ET DE L'ÉPARGNE NETTE :

L'épargne brute s'établit à 714 660 € et l'épargne nette à – 709 193 € (ce dernier montant redeviendra positif par la constatation d'un excédent de fonctionnement au compte administratif 2016)

7- CAPACITÉ DE DÉSENNETEMENT :

Il s'agit d'une donnée qui sera disponible dans le cadre de la note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2016 ; pour mémoire, au compte administratif 2015, il fallait 6 années à la ville pour rembourser le capital restant dû de sa dette grâce à son épargne brute.

8- LES TAUX D'IMPOSITION :

Les taux sont maintenus au même niveau qu'en 2016 (et identiques depuis 2009).

Nature de la taxe	2017	Pour mémoire 2016	Pour mémoire 2009
Taxe d'habitation	18,98	18,98	18,98
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31,19	31,19	31,19
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	80,70	80,70	80,70

Le produit de la fiscalité est le résultat de la multiplication suivante : base * taux

Comme les taux ne changent pas mais que le produit augmente, cela traduit des évolutions sur les seules bases ; ces évolutions sont la résultante :

.d'une part, de l'indexation des bases votée par le Parlement + 0,4 % (estimations faite sur la base de + 1%)

.d'autre part, l'évolution positive des bases du foncier bâti avec la première année de fiscalisation du bâtiment d'exploitation Prologis dans le parc des Chevrons.

9- LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS :

Ratios	Valeurs 2017	Moyennes nationales de la strate (1)	Pour mémoire Valeurs BP 2016
1. Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 272 €	1 223 €	1 329 €
2. Produit des impositions directes / Population	691 €	532 €	671 €
3. Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 313 €	1 355 €	1 387 €
4. Dépenses d'équipement brut / Population	96 €	268 €	95 €
5. Encours de la dette / Population	950 €	944 €	1 040 €
6. D.G.F. / Population	155 €	206 €	178 €
7. Dépenses de personnel / dépenses réelles de Fctmt	66,75 %	54.27 %	65,63 %
8. Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	109,13 %	81.30 %	110,99 %
9. Dép. Fctmt et remb. Dette en capital / Rec. Réelles Fctmt	103,05 %	97.12 %	101,71 %
10. Dépenses d'équipement brut / Rec. Réelles Fctmt	7,35 %	19.78 %	6,86 %
11. Encours de la dette / Rec. Réelles Fctmt	72,34 %	69.67 %	74,94 %

(1) Source : Alizé2.finances.gouv.fr – comptes des communes de 10 000 à 20 000 habitants appartenant à un groupement fiscal – 2015

10- EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ ET CHARGES DE PERSONNEL :

Le 1^{er} janvier 2017, au tableau des effectifs, la commune compte 484 postes ; pour mémoire, au 1^{er} janvier 2016, elle en comptait 519.

11- RÉPARTITION DES IMPÔTS POUR 100 € :



Répartition de vos impôts pour 100 €

- Enseignement, enfance et petite Enfance : 33 €
- Services support : 21 € (guichet unique, maison des associations, ressources humaines, comptabilité, informatique, communication, etc.)
- Entretien des bâtiments : 15 €
- Entretien Espaces publics : 14 €
- Jeunesse, sports, réussite éducative : 5 €
- Culture : 3 €
- Solidarité : 5 €
- Tranquilité / Prévention : 4 €